

FORMULE 67B

CAUTIONNEMENT DES TUTEURS

(titre — formule 4A ou 4B)

CAUTIONNEMENT DES TUTEURS

Nous soussignés, (nom du tuteur) et (noms des cautions), nous engageons solidairement, nous-mêmes et nos successeurs, envers le registraire, pour la somme de _____ \$, aux conditions suivantes :

- a) (nom du tuteur) accomplira fidèlement les devoirs de sa charge;
- b) (nom du tuteur), son exécuteur testamentaire ou son administrateur, accomplira les actes suivants, aux intervalles fixés par le tribunal :
 - (i) il (elle) rendra un compte exact de la gestion des biens du mineur qu'il (elle) a administrés,
 - (ii) lorsque la tutelle est terminée, il (elle) remettra et versera sans délai les biens à la personne qui y a droit, déduction faite seulement d'une somme raisonnable couvrant les frais et les dépenses, que le tribunal approuve.

date	_____	_____ (sceau)
témoin	_____	signature du tuteur
date	_____	_____ (sceau)
témoin	_____	signature de la caution
date	_____	_____ (sceau)
témoin	_____	signature de la caution

(s'il n'y a pas de caution, modifier la formule en conséquence.)